

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRETE 2024-02

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME MARIA DIAS

LE PRÉSIDENT

Le Président,

VU les articles L.123-8 et R.123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération du 25 juin 2020, procédant à l'élection du Président du CCAS,

Considérant que le Président du CCAS a la possibilité de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration,

Considérant que, pour permettre une bonne administration de l'activité du CCAS, il convient de donner délégation de signature à Madame Maria DIAS, Conseillère Municipale, membre élu du Conseil d'Administration du CCAS de Neuilly-Plaisance,

ARRETE

Article 1^{er} : Dans le cadre de sa délégation, Madame Maria DIAS, Conseillère Municipale, membre élu du Conseil d'Administration du CCAS de Neuilly-Plaisance, pourra signer les documents relatifs à l'élaboration, l'étude et le suivi des dossiers du CCAS, notamment les demandes de domiciliation, les courriers administratifs, les dossiers d'aide sociale, les devis et contrats des bénéficiaires du service d'aide à domicile.

Article 2 : La signature par Madame Maria DIAS des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Président ».

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au recueil des actes administratifs, affiché et transmis au Préfet de la Seine Saint Denis.

Fait à Neuilly-Plaisance, le 12 juillet 2024

Christian DEMUYNCK

Maire, Action
Président du CCAS.



Certifié exécutoire

Acte publié le 19 / 07 / 2024

Accusé de réception en préfecture
093-269300216-20240712-AR-CCAS-202402-AR
Date de télétransmission : 19/07/2024
Date de réception préfecture : 19/07/2024

CHRISTIAN DEMUYNCK

33 rue du Général Leclerc
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)